



Contrat d'Engagement  
PRODUCTEUR - AMAPIEN  
En Conversion

Vins  
2 ème semestre 2019

Le Producteur :

Jérôme Bonhème  
La Constancias  
63120 Sermentizon  
06 66 15 75 30

[jerome.bonheme@gmail.com](mailto:jerome.bonheme@gmail.com)

L'Amapien :

Nom Prénom : .....

Adresse .....

Tél : .....

E-mail : .....

Le Référent : Christophe Johnsson, 06 44 25 27 68, [christophe.johnsson@laposte.net](mailto:christophe.johnsson@laposte.net)

#### Contenu du contrat :

Le producteur mentionné s'engage à produire dans le respect de la Charte des AMAP et du cahier des charges de l'Agriculture Biologique, à apporter ses produits sur le lieu de distribution indiqué, au jour convenu.

- Le présent contrat est passé pour la fourniture de vin.
- Il est établi pour une durée de 6 mois, entre l'amapien et le producteur.

#### Termes du contrat :

##### 1) Livraison

Les livraisons ont lieu chaque mois le 3e vendredi de 18h30 à 19h30 dans l'ancienne salle de judo.

##### 2) Les modalités de paiement

Les produits sont payables à la l'avance. Le paiement sera effectué par chèques au nom du producteur, collecté par le référent lors de la signature du présent contrat, remis au producteur

##### 3) Le renouvellement des contrats

Les contrats seront renouvelés 3 semaines avant la nouvelle période de livraison. Tout contrat qui ne sera pas renouvelé à temps ne pourra pas être validé.

##### 4) La commande

Produits		PRIX	19/07	16/08	20/09	18/10	15/11	20/12	Total en €
Rouge, "Le Mas"	AB, 75cl	7,00 €							
Rouge, "L'Inédit"	En cours d'agrément, 75cl	7,00 €							
Rosé, "Perle de Rosé"	En cours d'agrément, 75cl	5,00 €							
<b>Montant total en €</b>									

Reçu .....chèque(s) pour un montant de.....euros.

Etabli en trois exemplaires le .....à.....

Signatures :

Producteur :

Amapien :